

Procès-verbal de la séance du conseil municipal tenue le 3 avril 2017 à la salle municipale de Saint-Joseph-de-Mékinac située au 258, chemin Saint-Joseph à Saint-Joseph-de-Mékinac, Trois-Rives.

Sont présents : M. Lucien Mongrain, maire
M. Godfrey Plachta, conseiller siège numéro 1
M^{me} Hélène Bellemare, conseillère siège numéro 2
M^{me} Caroline Naud, conseillère siège numéro 3
M^{me} Lise Roy Guillemette, conseillère siège numéro 4
M^{me} Ninon Fortier, conseillère siège numéro 5
M. Jean-Paul Rheault, conseiller siège numéro 6

Les membres présents forment le quorum.

Ouverture de la séance

La séance est ouverte à 19 h 30 par Lucien Mongrain, maire de Trois-Rives. Nicole Léveillé, directrice générale et secrétaire-trésorière, fait fonction de secrétaire.

2017-04-51 **Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par Lise Roy Guillemette, appuyée par Caroline Naud et unanimement résolu, d'adopter l'ordre du jour tel que présenté, avec la mention que le point « Questions diverses » demeure ouvert.

2017-04-52 **Approbation du procès-verbal de la séance du 6 mars 2017**

Il est proposé par Godfrey Plachta, appuyée par Hélène Bellemare et unanimement résolu, d'approuver le procès-verbal de la séance du 6 mars 2017, tel que rédigé.

2017-04-53 **Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local**

Attendu que le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET) a versé une compensation de 52 381 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2016, dans le cadre du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local (PAERRL);

Attendu que les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

Attendu que le total des frais encourus admissibles à ce programme inscrit à la ligne 38 du rapport financier 2016 s'élève à 33 795 \$

En conséquence, sur la proposition de Lise Roy Guillemette, appuyée par Godfrey Plachta il est unanimement résolu que le conseil municipal de Trois-Rives atteste de la véracité de ces frais et du fait qu'ils l'ont été sur des routes locales de niveaux 1 et 2.

Il est également résolu de mentionner au MTMDET que si nous avons pu ajouter les dépenses d'entretien hivernal totalisant 64 393 \$, le total des frais encourus aurait largement dépassé le montant de la compensation accordée.

Rapport financier et celui du vérificateur pour l'année 2016

Monsieur Gabriel Fournier-Lacombe de la Société de comptables professionnels agréés Désaulniers, Gélinas, Lanouette, présente le rapport financier et celui du vérificateur pour l'année 2016.

2017-04-54

Dépôt du rapport financier et du rapport du vérificateur

Sur la proposition de Godfrey Plachta, appuyée par Hélène Beaudry il est unanimement résolu, d'accepter le rapport financier et le rapport du vérificateur pour l'année 2016, déposés par la secrétaire-trésorière.

2017-04-55

Demande de changement au règlement de zonage d'Éric Sénécal

Considérant que le conseil municipal de Trois-Rives acceptait, par sa résolution numéro 2017-02-32, adoptée en février dernier, la demande de modification au règlement de zonage d'Éric Sénécal visant à changer les limites de la zone 96 –VB pour l'inclure dans la 105-F;

Considérant que le *Règlement 06-04 concernant l'imposition d'une tarification pour le financement des activités inhérentes aux modifications du règlement de zonage* prévoit des frais devant être assumés par le demandeur;

Considérant que ce dernier demande de les annuler puisque la modification visait à redéfinir les zones en question de la manière qu'elles étaient avant la révision du règlement de zonage en 2016;

Considérant que les avis à paraître dans un journal pour ce changement au règlement de zonage pourront être jumelés à ceux devant paraître pour le changement au règlement de lotissement présentement en cours;

En conséquence, il est proposé par Lise Roy Guillemette, appuyée par Ninon Fortier et unanimement résolu, que le conseil municipal de Trois-Rives consente en partie à l'annulation des frais décrits dans le règlement en question, en facturant seulement le montant de 100 \$ exigé pour l'étude du dossier.

2017-04-56

Adoption d'un projet de modification au règlement de zonage de la municipalité de Trois-Rives numéro 2016-03-01 concernant la modification des limites des zones 96 VB et 105 F.

ATTENDU QUE la municipalité de Trois-Rives a adopté le règlement de zonage numéro 2016-03 en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

ATTENDU QU'EN vertu de l'article 123 de la Loi, le conseil municipal peut modifier son règlement de zonage;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Godfrey Plachta, appuyé par Caroline Naud et unanimement résolu ce qui suit :

Article 1. Préambule

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante comme si au long récité.

Article 2. Titre du règlement

Le présent règlement de modification porte le titre de *Règlement numéro 2016-03-01* Modification des limites des zones 96-VB et 105-F.

Article 3. But du règlement

Le présent règlement a pour but de créer et d'autoriser certains types d'usages dans chacune des zones délimitées par les nouvelles limites.

Article 4. Extrait de matrice graphique

Les cartes annexées intitulées "Extrait de la carte du règlement de zonage 2016-03" et "Extrait de la carte du règlement de zonage 2016-03 modifié" font partie intégrante du présent règlement.

Article 5. Modification du plan de zonage

Le plan de zonage du règlement de zonage est modifié par le déplacement des limites entre les zones 96-VB et 105-F tel que montré dans la carte intitulé "Extrait de la carte du règlement de zonage 2016-03 modifié".

Article 6. Entrée en vigueur

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

AVIS DE MOTION est par la présente donné par Lise Roy Guillemette, qu'il sera présenté, à une séance ultérieure, un règlement de modification au règlement de zonage 2016-03 de la municipalité de Trois-Rives, concernant la modification des limites des zones 96-VB et 105-F.

2017-04-57

Adoption d'un projet de modification au règlement de lotissement de la municipalité de Trois-Rives numéro 2016-05-01 concernant l'annulation de la section 8 Cession de terrain pour fins de parc

ATTENDU QUE la municipalité de Trois-Rives a adopté le règlement de lotissement numéro 2016-05 en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

ATTENDU QU'EN vertu de l'article 115 de cette Loi, le conseil municipal peut modifier son règlement de lotissement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé Godfrey Plachta, appuyé par Lise Roy Guillemette et unanimement résolu d'adopter ce qui suit :

Article 1. Préambule

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante comme si au long récité.

Article 2. Titre du règlement

Le présent règlement de modification porte le titre *Modification du règlement de lotissement numéro 2016-05-01 de la municipalité de Trois-Rives concernant l'annulation de la section 8 Cession de terrain pour fins de parc.*

Article 3. But du règlement

Le présent règlement a pour but d'abroger la section 8 du règlement de lotissement.

Article 4. Entrée en vigueur

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

AVIS DE MOTION est par la présente donné par Lise Roy Guillemette, qu'il sera présenté, à une séance ultérieure, un règlement de modification au règlement de lotissement 2016-05 de la municipalité de Trois-Rives concernant l'annulation de la section 8 Cession de terrain pour fins de parc.

2017-04-58

Programme d'aide aux villégiateurs sur les terres du domaine de l'État

Sur la proposition de Ninon Fortier, appuyée par Hélène Bellemare il est unanimement résolu, que le conseil municipal de Trois-Rives :

- Entérine la demande d'aide financière de 88 282,05 \$ formulée auprès de la MRC de Mékinac le 4 mars 2017 dans le cadre du Programme d'aide aux villégiateurs sur les terres du domaine de l'État, pour un projet totalisant 103 861,24 \$ dont 15 % des coûts seront supportés par la municipalité;
- Nomme Lucien Mongrain, maire, représentant responsable du projet et signataire des documents s'y rapportant.

2017-04-59

Programme d'aménagement durable des forêts 2017-2018

Sur la proposition de Ninon Fortier appuyée par Caroline Naud il est unanimement résolu :

- D'autoriser Lucien Mongrain, maire, à signer, pour et au nom de la municipalité de Trois-Rives, le protocole d'entente avec la Corporation de développement durable du Haut Saint-Maurice, relatif au projet intitulé *Travaux d'aménagement de chemins forestiers*, soumis dans le cadre du Programme d'aménagement durable des forêts 2017-2018;
- D'engager la municipalité de Trois-Rives à faire l'entretien des équipements mis en place par la réalisation de ce projet visant à améliorer certains chemins.

2017-04-60

Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) – Envoi de la programmation de travaux

ATTENDU QUE :

- La municipalité a pris connaissance du *Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014-2018*;
- La municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Ninon Fortier, appuyée par Jean-Paul Rheault et unanimement résolu que la municipalité de Trois-Rives:

- S'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- S'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;
- Approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

- S'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme;
- S'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution;
- Atteste par la présente résolution que la programmation de travaux ci-jointe, comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de dépenses des travaux admissibles jusqu'au 31 mars prochain.

2017-04-61 **Demande de stationnement d'une remorque citerne par la Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie (RGMRM)**

Il est proposé par Hélène Bellemare, appuyée par Ninon Fortier et unanimement résolu, que le conseil municipal de Trois-Rives autorise la RGMRM à stationner une remorque citerne au centre communautaire situé au 4457, route 155 à Grande-Anse, dans le but de minimiser les coûts et les impacts négatifs liés à un transport par camion Juggler^{MC} durant la période de vidange des fosses septiques, entre le 1^{er} mai et le 31 octobre 2017, pour une période de courte durée.

2017-04-62 **Assemblée publique de consultation**

Considérant qu'en vertu de l'article 125 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, la municipalité doit tenir une assemblée publique sur les projets de modification au règlement de lotissement et au règlement de zonage;

Considérant qu'il y a lieu de fixer la date, l'heure et le lieu de cette assemblée et qu'un avis public à ce sujet doit être publié au bureau municipal et dans un journal diffusé sur notre territoire, sept jour avant sa tenue;

En conséquence, il est proposé par Lise Roy Guillemette, appuyée par Jean-Paul Rheault et unanimement résolu de fixer au 1^{er} mai 2017 à 19 h à la salle municipale, la tenue de cette assemblée.

Correspondance

Les lettres suivantes ont été portées à l'attention du conseil savoir :

- De Julie Robillard, coordonnatrice des projets spéciaux à la MRC de Mékinac, qui nous confirme que notre demande de prolongation du délai de réalisation du projet présenté l'an passé dans le cadre du programme Fonds de développement du territoire intitulé *Aménagement du parc de Grande-Anse, phase 2*, a été accepté, et que le projet devra être achevé au plus tard le 1^{er} septembre 2017.

- De Julie Trépanier, trésorière pour le Hockey mineur de Mékinac, qui demande une aide financière à la municipalité pour la tenue des championnats inter-régionaux qui se tiendront bientôt, considérant qu'un jeune de Trois-Rives y participera.

2017-04-63

Dépôt de la correspondance

Sur la proposition de Caroline Naud, appuyée par Hélène Bellemare il est unanimement résolu, d'autoriser le dépôt de la correspondance.

Rapport de dépenses

La secrétaire-trésorière dépose le rapport des dépenses payées selon l'article 5 du règlement 07-09 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaire, totalisant 6 805,23 \$ dont voici le détail :

Salaire administration	Sem. du 26 fév. et du 5, 12 et 19 mars	4 235,87
Ginette Roy Saint-Arnault	Service de conciergerie mois de mars	600,00
Club Fadoq St-Joseph-de-Mékinac	Aide financière 2017	506,90
Xerox Canada Ltée	Photocopies	108,13
Hydro-Québec	Éclairage public	448,20
Hydro-Québec	Électricité patinoire et garage hôtel de ville	383,58
Pitney Bowes	Location compteur postal 3 mois	138,66
Pitneyworks	Changement de tarifs compteur postal	98,29
MRC de Mékinac	Renouvellement bail exploitation gravier	285,60

2017-04-64

Sur la proposition de Lise Roy Guillemette, appuyée par Jean-Paul Rheault il est unanimement résolu d'attester de ce dépôt.

Approbation de la liste des comptes à payer

2017-04-65

Sur la proposition de Ninon Fortier, appuyée par Caroline Naud il est unanimement résolu, que le conseil municipal de Trois-Rives approuve la liste des comptes à payer au 3 avril 2017 totalisant 24 574,40 \$.

Lucien Mongrain	Rémunération et allocation	1 045,20
Godfrey Plachta	Rémunération et allocation	356,04
Hélène Bellemare	Rémunération et allocation	356,04
Caroline Naud	Rémunération et allocation	356,04
Lise Roy Guillemette	Rémunération et allocation	356,04
Ninon Fortier	Rémunération et allocation	356,04
Jean-Paul Rheault	Rémunération et allocation	356,04
Lucien Mongrain	Frais de déplacement	190,08
Godfrey Plachta	Frais de déplacement	60,68
Ninon Fortier	Frais de déplacement	24,96
Nicole Léveillé	Frais de déplacement	78,72
Monique Bernier	Frais de déplacement	55,68

Télébec ltée	Service téléphonique	109,31
Télus Mobilité	Téléphone cellulaire	24,00
L'Union-Vie Compagnie		
Mutuelle d'assurance	Assurance collective	816,46
Groupe CLR	Temps d'onde radio	17,25
Télécommunications Xittel	Service téléphonique	32,96
Ministre du Revenu	Retenues et cotisations provinciales	
	CSST	7 338,43
Receveur Général	Retenues et cotisations fédérales	2 621,57
MRC de Mékinac	Enfouissement déchet Régie février et inspecteur entente et frais déplacement	4 482,57
Service Cité-Propre inc	Collecte et transport ordures et levée et location des conteneurs	4 875,23
Buroplus	Fournitures de bureau	145,35
Club Fadoq St-Joseph-de-Mékinac	Location salle activité physique 8 sem.	200,00
Signoplus	Signalisation	71,57
Fédération québécoise des municipalités	Formation-Mariage civil et union civile	149,47
Coopérative solidarité Mékinac	Produits d'entretien et divers	47,11
Xerox Canada Ltée	Photocopies	51,56

Paiements pré-autorisés

SSQ Groupe Financier	Cotisations régime retraite février	461,18
Xerox Canada Ltée	Location photocopieur 3 mois	631,85

2017-04-66 **Journée de formation – *Les défis de la protection du paysage pour les CCU***

Sur la proposition de Hélène Bellemare, appuyée par Ninon Fortier il est unanimement résolu, d'autoriser Godfrey Plachta, président du CCU (comité consultatif d'urbanisme) de Trois-Rives, à s'inscrire à la journée de formation qui sera dispensée par l'Association québécoise d'urbanisme à Sutton en mai 2017, et de payer tous les frais inhérents à cette activité.

2017-04-67 **Ajout d'un conteneur à déchets**

Sur la proposition de Godfrey Plachta, appuyée par Jean-Paul Rheault il est unanimement résolu, d'ajouter un conteneur de 4 verges³ pour desservir les villégiateurs du secteur des lacs Dargis et Noir, dans le but d'améliorer la propreté des lieux.

2017-04-68 **Demande de l'Association des personnes malentendantes de la Mauricie (APMM)**

Considérant que l'APMM demande le partenariat de la municipalité afin de rejoindre davantage les personnes en perte d'audition sur son territoire;

Considérant que l'aide sollicitée consiste en prêt de local pour une journée et en publicisation de l'horaire de leur passage chez-nous;

En conséquence, il est proposé par Hélène Bellemare, appuyée par Ninon Fortier et unanimement résolu, que le conseil municipal acquiesce à cette demande en mettant la salle municipale à leur disposition et en affichant leur publicité aux endroits opportuns sur le territoire.

2017-04-69 **Demande d'aide financière - Hockey mineur de Mékinac**

Considérant la demande de participation financière de Julie Trépanier, trésorière du Hockey mineur de Mékinac, à l'effet que la municipalité participe à la tenue des championnats inter-régionaux;

Considérant qu'un jeune de Trois-Rives fait partie de l'une des équipes qui représentera la Mauricie;

Considérant qu'un montant de 50 \$ par enfant est suggéré aux municipalités qui ont des jeunes dans ces équipes;

En conséquence, il est proposé par Ninon Fortier, appuyée par Hélène Bellemare et unanimement résolu, que le conseil municipal de Trois-Rives accorde 50 \$ à cet organisme.

2017-04-70 **Clôture de la séance**

Il est proposé par Godfrey Plachta, appuyé, par Ninon Fortier et unanimement résolu, d'autoriser la levée de l'assemblée.